

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Broye TABR

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Broye pour l'année 2020.

Estavayer-le-Lac, le 18 janvier 2021

Signatures

Le Président administratif pour 2020

Jean-Benoît Meuwly

Le Greffier-chef

Christian Esseiva

Rapport sur l'activité 2020

1.1.1.1 Tribunal d'arrondissement de la Broye

1.1.1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1.1.1 Composition du Tribunal (uniquement juges, y compris les juges-asseesseurs)

Juges professionnels (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Fonction	EPT
Meuwly Jean-Benoît	Président	1
Bulliard Grosset Sonia	Présidente	0.5
Sonney Virginie	Présidente	0.5
Esseiva Christian	Président	0.1
Total équivalents plein-temps EPT		2.1

Juges-asseesseurs – à titre accessoire (au 31.12.2019)

Nom/prénom	Nom/prénom
Tribunal civil et pénal :	Tribunal des prud'hommes :
Biland Guy	Berchier François
Bourqui Maurice	Corminboeuf Yvan
Corminboeuf Martine	Gross Frédéric
Dougoud Gabriel	Krebs Hans
Duruz Francis	Michel Francis
Godel Marcel	Müller Christian
Guerry Micheline	
Haenni Carine	
Jabornigg Claude	
Marchand Francis	
Moser Annelise	
Rüssi Irène	
Sudan Claire-Lise	

En 2020, la Présidente Virginie Sonney a été remplacée durant son congé maternité, du 1^{er} janvier au 20 mai 2020, par le Juge ad hoc Ludovic Farine. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son engagement et sa disponibilité. Durant cette période, les Président-e-s Sonia Bulliard Grosset et Jean-Benoît Meuwly ont également assuré une partie du suivi du courrier de la Présidente Sonney. Ce mode de remplacement a donné entière satisfaction.

Pour le reste, aucune modification dans la composition du Tribunal n'est à signaler.

1.1.1.1.1.2 Composition du greffe et du secrétariat

Équivalents plein temps (au 31.12.2020)	EPT
Total EPT des collaborateurs avec formation juridique	2.9
Total EPT des collaborateurs sans formation juridique	2.8

Depuis l'année 2017, le greffe totalise 2.9 EPT, répartis comme suit: un greffier à 100%, deux greffières à 50% et le greffier-chef à 90%. De plus, le Tribunal bénéficie de manière continue d'un-e greffier/ière-stagiaire, engagé-e pour une période de 6 mois dans le cadre de la formation d'avocat/e.

Le secrétariat et la comptabilité représentent 2.8 EPT, répartis comme suit: deux secrétaires à 80%, une secrétaire à 50% et un collaborateur en gestion comptable à 70%. Une apprentie vient également compléter l'équipe. Nous n'avons enregistré aucune modification du personnel en 2020.

1.1.1.1.1.3 Locaux

Comme déjà relevé dans le cadre des rapports 2018 et 2019, les locaux du tribunal sont utilisés à leur capacité maximale. Les quatre Président-e-s se partagent la grande salle du tribunal à raison de jours fixes réservés pour chacun-e et utilisent la petite salle autrefois destinée aux délibérations pour des petites séances (sans assesseurs et sans public). Dite salle est toutefois également utilisée, en sus des délibérations, pour les auditions d'enfants dans les dossiers matrimoniaux par des personnes externes au Tribunal. Avec une seule véritable salle de Tribunal et quatre Président-e-s, il est parfois ardu d'organiser des séances de Tribunal pénal sur deux ou trois jours consécutifs.

Les Président-e-s restent toujours dans l'attente de l'évolution du dossier relatif au projet de construction de nouveaux bâtiments proches de la gare d'Estavayer-le-Lac, avec une possibilité pour le Tribunal de la Broye de s'y installer à moyen terme.

La pandémie a contraint les Président-e-s à organiser plusieurs séances de Tribunal pénal soit à la salle d'audience du Tribunal d'arrondissement de la Singine, à Tavel, soit à celle (dite « Covid ») de Granges-Paccot.

1.1.1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

1'309 nouvelles affaires ont été enregistrées contre 1'352 en 2019, 1'167 en 2018 et 1'167 en 2017, ce qui confirme l'augmentation importante des causes constatée l'année passée par rapport aux années antérieures. Grâce au travail soutenu de l'ensemble du personnel et aux heures supplémentaires effectuées par les Président-e-s, 1'290 affaires ont été liquidées (contre 1'327 en 2019). Il en résulte toutefois une augmentation du nombre de dossiers pendants (au nombre de 337, contre 317 en fin d'année 2019), principalement liée à l'accroissement régulier depuis ces dernières années des causes relevant du Tribunal civil, soit de dossiers volumineux qui se complexifient année après année, du contentieux des Prud'hommes et, cette année, à l'augmentation importante des causes pénales, surtout du Tribunal pénal. Il est relevé en particulier qu'en dépit d'une liquidation de 1'170 dossiers civils (contre 1'173 entrés), il subsiste en fin d'année 2020 un reliquat de 83 causes pendantes uniquement devant le Tribunal civil, ce qui représente une lourde charge de travail. Les Président-e-s et les greffier/ières travaillent toujours à flux tendu et l'on redoute plus encore que l'année passée (cf. rapport 2019) que, si la charge de travail devait rester aussi élevée ces prochaines années, elle ne pourra plus être absorbée. En outre, il apparaît clairement qu'en l'état, le Tribunal n'est plus en mesure de faire face à l'entrée de dossiers particulièrement volumineux, en plus de la charge des affaires courantes. Ainsi a-t-il requis le 23 décembre 2020 une mesure de décharge ponctuelle du Conseil de la magistrature en vue de traiter principalement une procédure pénale de grande importance. Enfin, la pandémie COVID-19 a entraîné la suspension des séances (de juge unique ou de Tribunal) du 16 mars au 20 avril 2020 et le renvoi de toutes les causes citées sur cette période ; d'autres renvois ont ensuite été requis par les parties à raison de quarantaines.

1.1.1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

Globalement

1'173 nouvelles affaires civiles ont été introduites (pour le détail: voir infra) contre 1'234 en 2019, 1'051 en 2018 et 1'055 en 2017. Au total, 1'170 décisions ont été rendues (contre 1'020 en 2019, 1'022 en 2018 et 1'124 en 2017).

Tribunal civil

Affaires enregistrées : 61 (contre 67 en 2019, 50 en 2018 et 42 en 2017)

Affaires liquidées : 53 (contre 48 en 2019 et 2018, et 58 en 2017)

Cette statistique ne comprend pas les affaires de bail, ni de prud'hommes.

Président du Tribunal civil

Affaires enregistrées : 1'046 dont 537 relevant de la LP (contre 1'091 en 2019, 958 en 2018 et 969 en 2017)

Affaires liquidées : 1'045 dont 544 relevant de la LP (contre 1'101 en 2019, 929 en 2018 et 1'021 en 2017)

Cette statistique ne comprend pas les affaires prud'homales, ni de bail (expulsion).

S'agissant des procédures de conciliation, au nombre de 54, 12 ont fait l'objet d'une transaction, 3 d'une décision, 12 d'une autre décision (irrecevabilité, retrait, etc.) et 27 d'une autorisation de procéder.

Juridiction des Prud'hommes

Alors qu'en 2019, 58 nouvelles affaires avaient été enregistrées, en augmentation de 25 unités par rapport à 2018, 54 nouvelles affaires ont été enregistrées en 2020 (43 devant le Président et 11 devant le Tribunal). 58 causes ont été liquidées durant la même période (47 devant le Président et 11 devant le Tribunal).

Suppléance du Président du Tribunal des baux à loyer

Le nombre de requêtes d'expulsion enregistrées en 2020 a été de 12 (contre 18 en 2019, 10 en 2018 et 21 en 2017). 14 causes ont été liquidées.

1.1.1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2020, 136 nouvelles affaires ont été enregistrées (contre 118 en 2019, 116 en 2018 et 112 en 2017), soit 117 en Juge de police, 17 en Tribunal pénal et 2 de la compétence du Président du Tribunal pénal. On observe ainsi une forte augmentation des causes pénales, celles relevant du Tribunal – les plus lourdes – ayant même doublé par rapport à l'exercice 2019 (8 en 2019). 120 affaires ont été liquidées sur la même période (contre 117 en 2019), à savoir 112 en Juge de police, 6 en Tribunal pénal et 2 de la compétence du Président du Tribunal. A la fin de l'année 2020, il subsiste ainsi 52 procédures pendantes, soit 41 pour le Juge de police et 11 pour le Tribunal, ce qui est beaucoup eu égard aux capacités rédactionnelles du Tribunal, lesquelles devraient être augmentées si cette tendance se confirme.

1.1.1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce sujet, si ce n'est que nous entretenons de bons rapports avec les précités.

1.1.1.1.3 Formation

Comme les années précédentes, mais cette année à une seule reprise en raison de la pandémie, le Président Jean-Benoît Meuwly a donné le 3 septembre 2020 une conférence sur le thème « L'entretien de l'enfant du couple marié et non marié », organisée par le Service de la formation continue de l'Université de Fribourg dans le cadre de la journée consacrée au thème « Le sort de l'enfant dans le droit du divorce » (1/2 jour). Il a également participé le

29 octobre 2020 à une journée d'échange entre magistrats relative au calcul des contributions alimentaires, avec présentation d'un cas concret.

Les Présidentes Sonia Bulliard Grosset et Virginie Sonney n'ont participé à aucune formation en raison de la pandémie.

1.1.1.1.4 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

La Présidente Sonia Bulliard Grosset a participé à plusieurs séances, dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire, en sa qualité de membre du COPRO. Elle est également membre ordinaire de la Commission du barreau.

En 2020, le Président Jean-Benoît Meuwly a fonctionné en qualité de répondant administratif pour le Tribunal de la Broye, charge qui sera reprise en 2021 par la Présidente Sonia Bulliard Grosset.